

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES REPUBLIQUE FRANCAISE
Communauté de Communes Buëch Dévoluy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy

Séance du : 6 novembre 2017

Convocation du : 27 octobre 2017

Objet : COMPETENCES OPTIONNELLES DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY.

Restitution des actions en direction de la Jeunesse.

L'an deux mille dix-sept, le six novembre à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à Aspres sur Buëch, sous la présidence de M. Jean-Marie BERNARD, Président.

Etaient présents : J. Francou, F. Pinet, S. Simion, JP Bellet, M. Lonni, M. Barthelemy, JM. Bernard, B. Lapeyre, A. Laurens, C. Acanfora, M. Ricou Charles, R. Aquino, G. Jullien, M. Truc, M. Mescle, R. Frey, F. Gascard, M. Chautant, JF. Contoz, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JM. Gueyraud, JC Vallier, JP Briouille, P. Schiazza, R. Moreau, JP Artigues, C. Aubert, N. Ferrere, F. Gatounes, J. Marcellin, B. Saudemont, M. Ventre.

Absents : C. Pierrot, J. Bourbousse, F. Darini, M. Gaignaire

Pouvoirs : Céline Pierrot absente a donné pouvoir à Françoise Pinet
Fabienne Darini absente a donné pouvoir à René Moreau
Joël Bourbousse absent a donné pouvoir à Christian Aubert

Le Président Jean-Marie Bernard rappelle que conséquemment à la fusion des Communautés de Communes du Haut Buëch et Buëch Dévoluy, conformément au CGCT, le conseil communautaire dispose d'un an, à partir de la date de la fusion soit le 1^{er} janvier 2017, pour redéfinir l'intérêt communautaire des compétences optionnelles.

Restitution des actions en direction de la Jeunesse.

Suite à la réflexion engagée au sein des différentes instances de la communauté de communes, au regard de l'existence de CCAS sur le territoire de la Communauté de Communes Buëch-Dévoluy, le Président Jean-Marie Bernard propose aux délégués de restituer aux communes de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Buëch, au 1^{er} janvier 2018 :

- La préparation, la signature et la mise en œuvre des contrats jeunesse, des contrats éducatifs locaux ou tout dispositif équivalent pour ce public ;
- les activités périscolaires Enfance et Jeunesse ainsi que les missions d'un Centre Social au sens de la CAF.

Plusieurs élus interviennent pour rappeler l'intérêt de ces actions en direction de la jeunesse, la mutualisation organisée entre les communes qui s'inscrit dans l'esprit de la loi NOTRe et l'avenir incertain du service.

La proposition est soumise au vote des délégués ; celui-ci est organisé à bulletin secret.

votants : 37 dont 3 pouvoirs	pour : 20	abstention : 2	contre : 15
------------------------------	-----------	----------------	-------------

La proposition de restitution des actions en direction de la jeunesse aux communes de l'ancienne Communauté de Communes du Haut Buëch est adoptée à la majorité des voix exprimées.

Ainsi fait et délibéré à Aspres sur Buëch,
les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-200067445-20171106-De165_2017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/11/2017
Publication : 14/11/2017

Jean Marie Bernard

Pour le Président
par délégation

